

Conférence environnementale 14 et 15 septembre 2012

5 tables rondes

15 mesures prioritaires d'OREE

CONTACTS

Présidente - Patricia Savin - <u>savin@oree.org</u> Déléguée générale - Nathalie Boyer - <u>boyer@oree.org</u> Relations presse - Cécile Couteau - <u>couteau@oree.org</u> RETROUVEZ OREE : www.oree.org

Site écologie industrielle

<u>Guide interactif de la gestion des risques</u> <u>Plateforme éco-conception</u>

Ouvrage « Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises »



Créée en 1992, OREE est une association multi acteurs qui rassemble entreprises, collectivités territoriales, agriculteurs, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels. Autour de ses 7 priorités, OREE entend :

- ⇒ favoriser une **réflexion** commune sur les **meilleures pratiques environnementales** ;
- ⇒ proposer des outils pratiques pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires ;
- ⇒ faire émerger un nouvel **écosystème industriel et territorial** : modèle économique attaché à la qualité de la production et des services et à la réduction des volumes consommés, afin de tendre vers une "prospérité équitable dans la sobriété".

Dans le cadre de la Conférence Environnementale des 14 et 15 septembre 2012, le présent document constitue la contribution écrite d'OREE déclinée en 15 mesures prioritaires, étant relevé en préalable que tout débat relatif à l'environnement devrait être mené :

- en s'appuyant sur une **méthodologie rigoureuse** et le recours à une **expertise fiable, impartiale et indépendante** : cette <u>démarche d'expertise</u>, élaborée par Orée, pourrait ainsi s'appliquer aux 5 thèmes des tables rondes ;
- en intégrant une dimension multi acteurs, un ancrage territorial et une approche des incitations économiques sur plusieurs échelles temporelles, en ce que les incitations économiques sur le court terme permettent une flexibilité pour une stratégie de long terme.

A l'issue d'un tel débat, les prises de décisions doivent alors :

- intégrer les dimensions européennes et internationales des enjeux environnementaux, post Rio+20, au vu des accords volontaires et des instruments économiques, réglementaires et fiscaux ;
- ⇒ s'inscrire dans un **agenda pertinent et v**isible ;
- ⇒ faire systématiquement l'objet d'une évaluation de leur mise en oeuvre.

Table ronde ${ t n}^{f o}{ t 1}$ - Preparer le debat national sur la transition energetique

MESURES PRIORITAIRES D'OREE

1. Appréhender la question de l'énergie par le préalable de l'analyse critique des besoins énergétiques

Le préalable à toute réflexion sur les moyens de parvenir à couvrir les besoins en énergies de la société française à l'horizon 2050 suppose de s'être interrogé, en amont, sur la pertinence desdits besoins à l'aune d'un nouveau modèle économique basé sur la sobriété.

2. Développer les démarches d'<u>Eco-conception des produits et services</u>

L'éco-conception doit s'inscrire de façon systématique dans un processus économique plus global où l'ensemble des acteurs (producteurs, distributeurs, usages / consomm « acteurs ») sont portés par une volonté de réduire leurs impacts écologiques, et donc énergétiques. Appliquée au monde de l'habitat, l'éco conception place la réduction des consommations énergétiques au cœur de sa préoccupation.

3. Accélérer les démarches d'<u>Ecologie industrielle et territoriale</u>

L'écologie industrielle et territoriale propose de s'inspirer du fonctionnement des écosystèmes naturels pour tendre vers un nouvel écosystème industriel et territorial caractérisé par une gestion optimale des ressources et un fort taux de recyclage de la matière et de l'énergie : bouclage des cycles des flux, circuits courts... Réaliser des synergies entre les acteurs économiques à l'échelle d'un territoire, d'une filière, d'une zone d'activité participe d'une véritable transition énergétique.



TABLE RONDE N°2 - RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE

MESURES PRIORITAIRES D'OREE

1. Améliorer l'appréhension de la biodiversité par l'ensemble des acteurs

Les entreprises tendent à prendre en compte des facteurs physiques tels que les émissions de carbone ou la consommation d'eau. En revanche, la démarche reste à élaborer pour la biodiversité, en ce que, au-delà de la seule protection de la biodiversité, il s'agit d'intégrer la préservation de son potentiel naturel. Dans ce cadre, la fiscalité doit s'approprier les enjeux liés à la biodiversité (cf. ci-après - table ronde n°4).

2. Promouvoir l'intégration de la biodiversité dans les stratégies des organisations, par la généralisation de <u>Bilan Biodiversité</u>

La démonstration de l'interdépendance des organisations vis-à-vis de la biodiversité suppose un tableau de bord d'indicateurs pertinents devant tendre à la caractérisation et au suivi dans le temps de l'influence de l'organisation vis à vis des services écosystémiques. Cette interdépendance devrait alors se traduire dans les bilans comptables.

3. Lutter contre l'artificialisation des sols par une gestion durable des zones d'activités

L'objectif de stabilité ou de diminution de l'artificialisation des sols fixé par le Grenelle de l'environnement n'a pas été atteint. Or, les <u>sols</u> sont les porteurs d'écosystèmes indispensables à la préservation de la biodiversité et aux grands équilibres écologiques ; le support de l'aménagement des territoires ; et une ressource rare pour laquelle différents usages en compétition doivent être <u>conciliés</u>. En outre, la réappropriation des zones d'activités en déshérence et leur meilleure gestion environnementale sont des leviers importants de stabilisation de l'artificialisation.

Table ronde n°3 - Prevenir les risques sanitaires environnementaux

MESURES PRIORITAIRES D'OREE

1. Développer une meilleure connaissance et gestion du risque en France

Les risques peuvent être mieux appréhendés et contrôlés par des actions menées par les acteurs concernés. Pour ce faire, il convient d'appuyer l'action des gestionnaires de parcs d'activités et d'épauler les entreprises et collectivités territoriales face aux risques liés à l'environnement. A ce titre, la <u>plateforme de gestion des risques</u> d'OREE permet de bien mesurer et maîtriser ces risques.

2. Mettre en avant les approches territoriale et sociale de la santé

La régionalisation de la santé *via* les Agences régionales de Santé (ARS) devrait permettre une approche territoriale de la problématique santé-environnement. Dans ce cadre, il convient de veiller à ne pas créer des inégalités sociales et sanitaires, dès lors que les inégalités environnementales sont partiellement socialement déterminées, et se cumulent ainsi fréquemment défaveur sociale et dégradations environnementales.

3. Associer santé-environnement et agriculture

Afin d'améliorer l'état de santé des écosystèmes, il convient de concilier la production agricole avec la réduction de l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides. Cette approche doit interroger sur les pratiques agricoles (assolement, rotations, biodiversité auxiliaire) et les liens possibles entre activités agricoles et <u>industrielles</u> (utilisation de biomasse), repensant ainsi les activités sur un territoire. Ces éléments de politique favorables aux rendements globaux de la production agricole autant qu'à la biodiversité, sont d'ailleurs contraints par la Politique Agricole Commune (PAC) en révision pour 2013. La France a donc une carte importante à jouer pour préserver la biodiversité et nos activités agricoles.



Table ronde n°4 - Developper une fiscalite ecologique efficace et juste

MESURES PRIORITAIRES D'OREE

1. Opérer un basculement des régulations

La fiscalité écologique doit contribuer à préserver la biodiversité. Dans ce cadre, il convient d'opérer un basculement des régulations en remplaçant tout ou partie des taxes et charges pesant sur les salaires et l'outil de travail, par une taxation des consommations de nature (énergie, eau, ressources renouvelables et non renouvelables). Ainsi, si les charges - au lieu de peser sur le travail - pesaient sur les consommations de nature, les entreprises chercheraient à réduire lesdites consommations.

2. Valoriser les services écosystémiques

Les études de cas menées par Orée et ses adhérents - agriculteurs, entreprises et collectivités - permettent de valoriser les services rendus par la biodiversité aux activités humaines. Dès lors, la reconnaissance d'activités humaines préservant les services écosystémiques est envisageable.

3. Supprimer les aides publiques dommageables à la biodiversité

En ligne avec le <u>rapport</u> du Centre d'Analyse Stratégique, toutes les aides publiques dommageables à la biodiversité doivent être supprimées.

Table ronde n°5 - Ameliorer la gouvernance environnementale

MESURES PRIORITAIRES D'OREE

1. Soutenir la création d'une plateforme nationale de la RSE

La mise en place d'une plateforme nationale de dialogue et de concertation sur les sujets afférents à la RSE - associant les différents acteurs de la société française ayant un intérêt pour la RSE et les représentants des pouvoirs publics - doit permettre de concrétiser une politique publique nécessaire en la matière. Cette plateforme est d'autant plus nécessaire que, dans sa communication du 25 octobre 2011, la Commission européenne à inviter les Etats membres à établir ou mettre à jour pour mi 2012 avec les parties prenantes leurs plans ou listes d'actions devant promouvoir la RSE dans le contexte de mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

2. Améliorer la concertation régionale et locale dans les prises de décisions

Une bonne gouvernance environnementale suppose une concertation régionale et locale, impliquant toutes les parties prenantes (entreprises, collectivités, organismes institutionnels, associations, syndicats, agriculteurs...).

3. Améliorer la transparence et la crédibilité de l'information extra-financière

A terme, il convient de favoriser un *reporting* intégré, mettant en évidence les enjeux de développement durable pour la stratégie et le cœur de métier des entreprises. Pour cela, le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II doit être revu pour : établir une liste unique d'informations à publier par les entreprises, cotées ou non cotées, tout en leur laissant la liberté d'expliquer la présence ou non de certaines informations ; mieux prendre en compte l'avis des parties prenantes ; fixer un nombre restreint d'indicateurs quantifiés et communs aux entreprises. Une réflexion doit également être initiée sur des référentiels d'indicateurs sectoriels.